

ÉCOLE

primaire

RPI Panossas-Veyssilieu

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Adresser :

- 1 exemplaire à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription
- 1 exemplaire aux Maires

Annexe 5 - CONSEIL D'ÉCOLE

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU 8 novembre 2018

ORDRE DU JOUR

Présentation : installation du nouveau Conseil d'école.

Fonctionnement de l'école

- Élections des parents délégués.
- Effectifs et répartitions.
- Sécurité à l'école : PPMS, exercice incendie, sécurité des bâtiments, DUER.
- Modification et vote du nouveau règlement intérieur de l'école.
- Présentation de la charte informatique.
- Coopérative scolaire.

Projets

- Projets de classe en lien avec le projet d'école
- Aide aux élèves en difficulté: Rased, Activités Pédagogiques Complémentaires

Liaison Ecole-Mairie

Questions des parents

NOM	PRÉSENTS	EXCUSÉS	
Directrices des écoles - Présidentes CHARNAY Stéphanie GENSEL Magali	x x		
Enseignants des écoles			
GARCIA Christophe	x		
RIONDET Mylène	x		
MOIROUD Pierre	x		
ABDERRAHMEN Marion	x		
Représentant du R.A.S.E.D. :			
Représentants des parents d'élèves titulaires			suppléants assurant un remplacement
TREILHOU-REY Annabel		x	
GAILLARD Emmanuel		x	ANTONIOTTI Séverine
GUERCIN Thibault	x		
TORRES Séverine	x		
ZICCA Séverine	x		
ANTONIOTTI Séverine	x		
Inspectrice de l'Éducation Nationale : M.Laurent MOUTARD		x	
<u>Maire de la Commune (ou son représentant) :</u> Panossas : M. le Maire Marc CHIAPPINI Veyssilieu : M. le Maire Joël MAZZARO		x x	
<u>Conseillers Municipaux :</u> <u>Panossas :</u> Mme Annie DURAND <u>Veyssilieu :</u> Mme Lydie GRAMOND-GAY	x x		
<u>Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale :</u> Mme CHARVIN Christiane	x		
VOIX CONSULTATIVE			
Membre du R.A.S.E.D. :			
Médecin scolaire :			
Infirmière scolaire :			
Assistante sociale :			
A.T.S.E.M.			
Mme Stéphanie RATELADE CANDY	x		
Enseignant de langues vivantes :			
Maître de l'E.L.C.O. :			
Personne invitée :			

Procès-verbal établi le 08/11/2018

Les Présidentes, Directrices du RPI: Mme Stéphanie CHARNAY, Mme Magali GENSEL

Enseignante, secrétaire de séance: Mme Mylène RIONDET

Parent d'élève : Mme Séverine ZICCA

Excusés : Monsieur MOUTARD (Inspecteur), Mme Annabel TREILHOU-REY et M. GAILLARD.

1- Installation du nouveau Conseil d'école

Présentation des différents membres et de leur fonction. Lecture de l'article Art. D. 111-11 du décret paru au J.O le 28/07/2006 relatif aux parents d'élèves et aux représentants de parents d'élèves : « - Dans les écoles et établissements scolaires, les représentants des **parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels**. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école ou des chefs d'établissement pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés. En toute circonstance, les représentants des parents sont tenus à une **obligation de confidentialité** à l'égard des informations à caractère personnel dont ils peuvent avoir connaissance ».

Le rôle des représentants de parents d'élèves est rappelé :

Les représentants des parents d'élèves :

- votent le règlement intérieur de l'école
- adoptent le projet d'école
- donnent leur avis et font des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.
- donnent leur accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles
- peuvent proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

Il est spécifié que les parents délégués peuvent valider des compétences afférentes au rôle de parent délégué auprès du référent académique pour les faire apparaître sur un CV.

Il est rappelé que pourront participer aux votes uniquement les membres de droit c'est-à-dire : les directrices, 2 élus de chaque commune, les PE et les titulaires remplaçants, les représentants de parents titulaires, la DDEN, et les membres du RASED.

Remerciements aux parents élus de s'investir pour l'école et de leur engagement pour l'année scolaire 2018-2019.

2- Fonctionnement de l'école

➤ Élections des parents délégués

Elles se sont déroulées le vendredi 12 octobre. Les parents ont essentiellement voté par correspondance, le matériel de vote ayant été remis à chaque famille la semaine précédant l'élection. Il y a eu une forte participation : 70% à Panossas et 58% à Veyssilieu, malgré la présence d'une seule liste.

L'équipe enseignante de Panossas remercie Mme REY d'avoir tenu le bureau de vote sur l'école de Panossas, et d'être restée lors du dépouillement.

➤ Effectifs et répartitions

Les directrices demandent aux mairies de faire remonter les effectifs prévisionnels pour la future rentrée scolaire, afin de préparer au mieux la carte scolaire.

Ecole de Panossas	PS/MS de Christophe GARCIA	17 + 6	23	68
	GS/CP de Magali GENSEL	18 + 5	23	
	CP/CE1 de Mylène RIONDET	9 + 13	22	
Ecole de Veyssilieu	CE2/CM1 de Stéphanie CHARNAY	14 + 8	22	43
	CM1/CM2 de Pierre MOIROUD	8 + 13	21	
RPI	TOTAL du RPI		111 élèves	

- A Panossas:

Au niveau du personnel communal de Panossas, Mme Stéphanie RATELADE CANDY est arrivée sur l'école en temps qu'ATSEM. Murielle DEBRANTD et Christelle THOUNY occupent toujours leur poste.

Mme Marion ABDERRAHMEN est affectée sur l'école en tant que titulaire remplaçante. Elle intervient dans les classes lorsqu'elle n'a pas de remplacement.

➤ **Sécurité à l'école: présentation du PPMS, exercice incendie, DUER**

Le plan Vigipirate est en vigueur. Il est rappelé qu'une vigilance est assurée aux abords de l'école et lors des entrées dans l'école par un enseignant.

Les portails sont fermés sur le temps scolaire.

✓ **Présentation des PPMS de chaque école:**

- Celui de Panossas a été réactualisé en début d'année. Il y a un PPMS concernant les mises en sûreté risques majeurs (inondation, feu de forêt...) et un PPMS intrusion-attentat. Les PPMS ont été transmis à la DASEN, à la mairie et à l'Inspection de Pont de Chérucy.

Mme Gensel précise que le portail de l'ancienne cour est sécurisé par un cadenas, en cas de déclenchement du PPMS, l'évacuation de l'école sera problématique. Mme DURAND prend note, la serrure sera changée.

- Celui de Veyssilieu a été modifié en fonction des nouvelles directives.
- Les membres du conseil d'école ont adopté les PPMS..

✓ **Exercices d'entraînement:**

Conformément aux directives demandées par le Ministre, un exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) a été organisé dans chaque école, autour d'un exercice «se cacher sans faire de bruit».

- **Ecole de Panossas:** afin de ne pas générer d'angoisse chez les élèves, les enseignants ont travaillé à partir d'albums et de jeux pour apprendre à se cacher. L'exercice a été réalisé le 8 octobre. Les élèves se sont cachés, assez rapidement, sans difficulté. Le bilan de l'exercice a été transmis à la mairie, à la DASEN et à l'inspection de Pont-de-Chérucy.

Un exercice incendie a été réalisé le 17 septembre. Les élèves, habitués à ce genre d'exercice ont évacué l'école très rapidement. L'alarme de l'ancien bâtiment était défectueuse. Des travaux ont été entrepris.

- **Ecole de Veyssilieu :** un exercice incendie a été réalisé. Les élèves habitués à ce genre d'exercice ont évacué l'école rapidement.

Une alerte intrusion a été faite le 18 octobre. La communication entre les bâtiments fonctionne. La classe dans le préfabriqué a évacué et les élèves dans l'ancien bâtiment se sont confinés. Aucune angoisse n'a été perçue.

Les directrices rappellent aux parents quelques consignes à adopter si elles devaient réellement déclencher le Plan Particulier de Mise en Sûreté pour incendie, explosion nucléaire...

En cas d'alerte : Se protéger - Ne pas téléphoner - Ne pas venir chercher ses enfants.

Ecoutez la radio sur FREQUENCE France Bleu: 102,8Mhz, FREQUENCE France Info: 105,4 Mhz ou 144Mhz ;

FREQUENCE France Inter: 92,5Mhz

Le NON respect de cette consigne peut avoir de graves conséquences :

Gêner l'accès des secours car les voies de circulation seront bouchées.

S'exposer soi-même au danger.

Si l'école applique la consigne de mise en sûreté, votre entrée dans l'établissement expose tous les enfants et le personnel à un air pollué (éventuellement toxique ou radioactif).

Ne téléphonez pas afin de laisser les lignes téléphoniques libres pour les secours et les autorités.

- ✓ Un rappel des consignes sera fait via le cahier de liaison pour informer les familles.

• **Sécurité des bâtiments : à Panossas**

L'aménagement du parking: un trottoir a été construit devant l'école afin d'assurer la sécurité aux abords de l'école. Il y aura prochainement un portillon avec interphone pour sécuriser l'enceinte du groupe scolaire, ce qui sera très pratique.

Mme Gensel précise que le goudron dans l'ancienne cour est en très mauvais état.

➤ **DUER : Document Unique d'Evaluation des Risques**

C'est un programme de prévention, décret n° 2001-1015 du 5 novembre 2001. L'objectif du décret est de contraindre les établissements publics à s'engager dans un processus de gestion des aspects sécuritaires et santé au travail afin d'améliorer les conditions de travail des salariés.

Les DUER viennent d'être finalisés par les directrices.

➤ **Modification et vote du nouveau règlement intérieur de l'école**

Le **règlement intérieur** est remis à jour selon les derniers textes parus.

Le règlement est voté et adopté.

Un rappel est fait sur l'obligation de respecter les horaires de l'école.

➤ **Sécurité**

Il est rappelé aux parents qu'ils sont responsables de leurs enfants le matin jusqu'à l'arrivée du bus (à Panossas). Certains enfants jouent sur le city stade, il est important de signaler que ce n'est pas Mme Debrandt qui assure leur surveillance. Les enfants doivent veiller au bon respect des règles pendant le transport.

De même, nous précisons que lors de la sortie des classes à Panossas, les enfants ne doivent pas restés sans surveillance dans la cour de récréation et ne doivent pas utiliser les vélos ou trottinettes.

➤ **Présentation de la charte informatique**

La **charte informatique**, signée par l'équipe enseignante, sera affichée dans le couloir de l'école pour consultation.

➤ **Coopérative scolaire**

Une participation de 8,00€ a été demandée aux familles. Cette participation ne revêt aucun caractère obligatoire. Cependant, cette somme d'argent permet de payer l'adhésion à l'Office Central de Coopérative Scolaire (OCCE), obligatoire pour toute classe coopérative, d'acheter du petit matériel (lors des fêtes; pour enrichir le fond de bibliothèque par l'achat de livres; pour faire développer des photographies; pour la réalisation de projet de classe etc.).

L'équipe enseignante remercie tous les parents qui ont participé à l'alimentation de la coopérative scolaire.

3 - Projets

Le projet d'école 2017-2020 se poursuit. Il est composé de quatre axes :

- Amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun
- Parcours éducatifs (artistique et culturel, citoyen, éducatif de santé)
- Réponse aux exigences d'une école inclusive (élève à besoins particuliers)
- Vie scolaire (relation avec les familles, communication, partenariats...)

Des actions seront menées en lien avec le projet d'école.

Présentation des projets de classe en lien avec le projet d'école

• Ecole de Panossas

- ✓ Journée du sport à l'école : elle s'est déroulée le 28 septembre. Onze ateliers de motricité ont été proposés. Elle a eu pour objectif de promouvoir la pratique sportive dans un cadre adapté et citoyen «*Apprendre ensemble et vivre ensemble en s'engageant collectivement dans l'action, éprouver des sensations que les autres ressentent, affronter des difficultés que les autres rencontrent, développer au sein d'un collectif des pouvoirs d'agir nouveaux*». Nous remercions les parents présents pour aider à gérer les différents ateliers ce matin-là.
- ✓ Commémoration du 11 novembre : les classes travaillent sur ce devoir de mémoire. Des textes seront lus lors de la commémoration. Un poème sera récité. Des bleuets de France, symbole fort des victimes du conflit, seront confectionnés et distribués lors de la commémoration.
- ✓ Natation scolaire : les élèves de GS et de CP bénéficieront de séances de natation à la piscine de Saint Quentin-Fallavier, chaque vendredi matin du 11 janvier au 12 avril. Une classe de Moras s'y rendra également et partagera les frais de location du bassin. Cette année c'est la communauté de commune qui prend en charge les trajets. **L'équipe enseignante remercie les parents qui ont passé un agrément afin de pouvoir accompagner la classe de Mme Gensel.**
- ✓ Projet ENS (GS/CP/CE1) : l'école a été retenue pour participer à un projet sur l'étude des Espaces Naturels Sensibles. Le département versera la somme de 1500,00€ à l'école pour faire appel à Vincent BREUZAT animateur nature. Trois sorties à l'étang de Marsa seront effectuées (9 mai, 28 mai et 14 juin) pour étudier la faune et la flore proche de l'école. Des livres seront achetés en lien avec le projet. Les parents seront invités à une exposition réalisée et présentée par les élèves fin juin.
- ✓ Faites des arts : les classes de Mme GENSEL et de Mme RIONDET s'engageront dans un projet culturel pluridisciplinaire de sensibilisation à l'art graphique. Les enseignantes vont bénéficier d'un stage de formation le mardi 11 décembre. L'action sera financée par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, la communauté de commune, la DRAC .
- ✓ Ateliers de Noël : ils seront reconduits comme l'an dernier dans le but de travailler sur l'entraide et la coopération. Les parents seront invités prochainement à participer aux ateliers créatifs.
- ✓ Projet 'compréhension et langage' : les enseignants souhaiteraient travailler en langage, en lien avec les objectifs du projet d'école, sur des albums de jeunesse de la méthode Narramus. Elles mettront en scène une histoire. Une visite au musée Gadagne serait souhaitable en lien avec ce projet. Le Sou des écoles examine le coût de cette sortie.

- ✓ **Une sortie à la ferme** est prévue le 3 mai pour les PS/MS, au Val d'Amby ayant pour but de découvrir le monde du vivant. Un élevage de poussins sera réalisé en classe.
- ✓ **Courseton** : Les GS/CP/CE1 participeront au Courseton de Villemoirieu si celui-ci est maintenu. Normalement, l'association des classes rurales devrait financer le transport pour se rendre à la manifestation. L'association des classes rurales va certainement être dissoute en fin d'année.
- **École de Veyssilieu**
 - ✓ **Défi rentrée** : comme chaque année, les élèves de l'école ont reçu un étrange courrier. Ils ont été mis en défi de réaliser une exposition sur les monuments célèbres (affichages et construction). Vendredi 7 septembre après-midi, un intervenant de l'association KAPLA de Lyon est venu les initier aux constructions. Les parents ont pu venir voir les structures et les affiches à partir à 16h00.
Pour les féliciter, un lot de 2000 Kapla a été acheté. Le tout a été financé par la coopérative scolaire.
 - ✓ **Musique** : depuis le 11/09 jusqu'à début février Sylvain Cathiard intervenant agréé vient tous les mardis après-midi prenant chaque classe $\frac{3}{4}$ d'heure pour des jeux rythmiques et chants (17 séances).
L'intervention est financée par la communauté de commune des Balcons du Dauphiné.
 - ✓ **Prévention routière**: le vendredi 12/10, l'association pour la prévention routière est intervenue dans les classes. Deux intervenants et deux parents agréés VTT étaient présents. Les CM ont pu s'exercer sur un circuit aux terrains de tennis et passer leur permis vélo. Les frais (180€) ont été pris en charge par la mairie de Veyssilieu.
 - ✓ **Golf**: un kit de matériel sera bientôt disponible à l'inspection et tournera dans les écoles concernées. Les enseignants aimeraient clore le cycle golf par un déplacement sur le golf de l'Isle d'Abeau mais rien n'est encore arrêté.
 - ✓ **Rollers**: un cycle rollers est prévu du 8 mars au 10 mai (les vendredis), pour 8 séances par classe. Pierre Milan de l'AMR38 interviendra par demi-classe le matin et l'après-midi. Les enfants pourront apporter leur matériel ou emprunter celui de l'association. Le coût de 1738€ sera pris en charge par le sou des écoles.
 - ✓ **VTT** : Le cycle vélo reprendra entre mai et juin. Quatre séances sont prévues pour les deux classes. Les CE2 démarreront avec une séance sur divers ateliers. Des groupes de niveaux seront établis. Les sorties dureront entre $\frac{1}{2}$ journée et une journée. Pour cette activité des adultes agréés sont nécessaires (1 pour 6). Une première cession d'agrément aura lieu le 28/09 et une seconde début avril.
 - ✓ **Liaison Ecole-Collège**: des échanges de problèmes mathématiques sont prévus entre la classe de M. Moiroud et une classe de 6^{ème}. Les élèves de CM iront visiter le collège de Tignieu avec ceux de Choezeau. Le bus sera subventionné par les deux communes.
 - ✓ **Les membres du Sou des écoles rappellent qu' il est important que les parents se mobilisent car sans financement les enseignants ne peuvent mettre en place les projets. Actuellement il n'y a que huit membres ce qui est trop peu pour organiser les manifestations prévues (randonnée, kermesse...).**

• Aide aux élèves en difficulté

- ✓ **Evaluations nationales** : les CP et les CE1 ont passé les évaluations nationales. Les résultats sont relativement bons dans l'établissement. Aucun élève n'est détecté en difficultés. Quelques enfants ont besoin d'un coup de pouce sur quelques compétences des programmes.
- ✓ **APC sur l'école de Panossas** : depuis le 20 septembre, et à raison de deux fois par semaine (le mardi et le jeudi de 16h20 à 17h05), des groupes de besoin ont été constitués pour aider les élèves les plus fragiles. L'accent est mis sur **l'apprentissage de la lecture et les difficultés de langage**. Les groupes de besoin sont revus à chaque période en fonction des besoins des élèves. Ces temps de travail en petit groupe permettent aux élèves de reprendre confiance en eux et de réaliser des progrès. Actuellement 14 élèves bénéficient de ce temps d'apprentissage.
- ✓ **Ecole de Veyssilieu** :
Les APC ont également commencé. Les activités ont lieu les mardis et jeudis de 11h30 à 12h15. Selon les dernières directives l'accent est mis sur la lecture. Des groupes de besoin sont mis en place permettant aux élèves de découvrir des livres.

4- Liaison Ecoles-Mairies

- **Ecole de Panossas**
 - ✓ L'équipe enseignante remercie la mairie de réparer régulièrement les vélos et trottinettes, qui sont également utilisés sur le temps périscolaire. Cette année des dons ont été faits par plusieurs familles ce qui a permis de renouveler le parc. L'école les remercie.
 - ✓ Les enseignants remercient la mairie d'avoir posé un volet roulant dans la classe de Mme Gensel, ainsi que pour l'achat de la grande table extérieure (côté garderie).
 - ✓ Durant les années à venir nous pensons qu'il serait intéressant d'équiper l'école d'un tableau interactif. Des aides financières peuvent être apportées aux mairies sous couvert d'un projet pédagogique. La mairie va étudier ce projet.

4- Questions des parents:

- Concernant la cantine de Veyssilieu, certains parents ne comprennent pas le fonctionnement (cris excessifs sur enfants) et les "menaces" d'exclusion qui sont faites aux élèves lors du temps de cantine.

Réponse: il y a un règlement à respecter. Les parents qui se questionnent sont invités à se rendre en mairie pour avoir des informations.

Les équipes enseignantes remercient l'ensemble des membres du conseil pour la qualité d'écoute et les échanges constructifs.

*Les directrices : Stéphanie CHARNAY, Magali GENSEL
Les secrétaires de séance : Mme RIONDET (enseignante)*

Prochain conseil d'école le jeudi 14 mars de 18h15 à 20h15 à l'école de Veyssilieu